

OMPI



CDIP/3/5

ORIGINAL : anglais

DATE : 23 mars 2009

ORGANISATION MONDIALE DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE
GENÈVE

F

COMITÉ DU DÉVELOPPEMENT ET DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE (CDIP)

Troisième session
Genève, 27 avril – 1^{er} mai 2009

RAPPORT INTERIMAIRE SUR LES RECOMMANDATIONS
A METTRE EN ŒUVRE IMMEDIATEMENT

établi par le Secrétariat

1. Lors de la deuxième session du Comité du développement et de la propriété intellectuelle (CDIP), tenue du 7 au 11 juillet 2008, les États membres ont demandé au Secrétariat de fournir à la troisième session du comité un rapport intérimaire sur les recommandations à mettre en œuvre immédiatement (liste des 19).
2. L'annexe du présent document contient un rapport intérimaire qui porte sur la période allant de novembre 2007 à décembre 2008. Ce rapport se concentre sur les stratégies adoptées pour mettre en œuvre chaque recommandation, donne des exemples d'activités entreprises pour appliquer chaque stratégie et indique l'état d'avancement de la mise en œuvre et les principales réalisations. Pour les recommandations n^{os} 1, 3, 4, 6, 7 et 11, le document se fonde sur l'annexe I du Projet de rapport révisé de la première session du CDIP (document CDIP/2/4 Prov.2).
3. *Le comité est invité à prendre note des informations figurant dans le présent document et son annexe.*

[L'annexe suit]

RECOMMANDATIONS DU GROUPE A : ASSISTANCE TECHNIQUE ET RENFORCEMENT DES CAPACITES

Recommandation n° 1. L'assistance technique de l'OMPI doit notamment être axée sur le développement et la demande et elle doit être transparente; elle doit tenir compte des priorités et des besoins particuliers des pays en développement, en particulier des PMA, ainsi que des différents niveaux de développement des États membres et les activités doivent être menées à bien dans les délais. À cet égard, les mécanismes d'établissement et d'exécution et procédures d'évaluation des programmes d'assistance technique doivent être ciblés par pays.

STRATÉGIES DE MISE EN ŒUVRE	EXEMPLES D'ACTIVITÉS	ÉTAT D'AVANCEMENT / RÉALISATIONS
<p><u>Stratégie globale</u></p> <p>Pendant la période considérée, des activités d'assistance technique ont été menées à la demande des États membres; elles ont été conçues, formulées et mises en œuvre en étroite collaboration avec les pays concernés afin de correspondre à leurs besoins spécifiques, à leurs priorités et à leur niveau de développement, en particulier en ce qui concerne les pays les moins avancés (PMA).</p> <p>Des pays ont bénéficié d'une assistance pour formuler leurs propres plans et stratégies sur mesure dans le domaine de la propriété intellectuelle, avec la participation de toutes les parties prenantes. La finalité globale de ces plans et stratégies est de contribuer au développement économique, social, culturel et technologique des pays bénéficiaires grâce à une utilisation performante du système de la propriété intellectuelle.</p>	<p>Des stratégies nationales de propriété intellectuelle et des plans de développement de la propriété intellectuelle ont été adoptés dans un certain nombre de pays, après une évaluation des besoins dans le cadre d'un exercice national d'audit mené en collaboration avec des entités nationales ou régionales.</p> <p>Des politiques, stratégies et plans de développement en matière de propriété intellectuelle sont actuellement mis en œuvre dans les pays suivants : Éthiopie, Ghana, Kenya, Mozambique, Philippines et Rwanda.</p> <p>Des plans de développement de la propriété intellectuelle et des projets spéciaux nationaux sont en cours de formulation ou ont été mis en œuvre dans les pays suivants : Afghanistan, Inde, Maldives, Népal, République populaire démocratique de Corée et Sri Lanka, pour aider ces pays à répondre à leurs besoins et exigences spécifiques tout en tenant compte de leur niveau de développement sur le plan de la propriété intellectuelle.</p> <p>L'élaboration de stratégies et de plans en matière de propriété intellectuelle est en cours dans les pays suivants : Cameroun, Comores, Côte d'Ivoire, Gambie, Guinée, Libéria, Malawi, Maroc, Maurice, Namibie, Nigéria, République démocratique du Congo, Sierra Leone, Sénégal, Tanzanie, Tunisie, Ouganda, Zambie et Zimbabwe.</p>	<p>Des plans et stratégies nationaux de propriété intellectuelle sont en cours de formulation dans certains pays et de mise en œuvre dans d'autres.</p> <p>Une évaluation des besoins a été entreprise en vue de la formulation de plans et stratégies nationaux en matière de propriété intellectuelle, avec la participation de toutes les parties prenantes.</p> <p>Les plans en matière de propriété intellectuelle incorporent des mécanismes d'examen et d'évaluation impliquant la participation des autorités nationales et d'autres parties prenantes.</p> <p>Meilleure coordination entre les différentes institutions nationales en ce qui concerne l'élaboration des politiques de propriété intellectuelle.</p>

CDIP/3/5
Annexe, page 2

<p>La responsabilité première du processus, ainsi que des plans, programmes et activités, revient aux pays concernés, l'OMPI assumant pleinement son engagement de fournir toute l'assistance technique et la coopération nécessaires de façon efficace et rationnelle et dans les délais. Quelques exemples et faits saillants de la mise en œuvre de cette stratégie sont donnés dans la colonne "activités".</p>	<p>Un projet triennal global relatif à la modernisation du système de propriété intellectuelle du Bangladesh, conçu et formulé en étroite coopération avec les autorités nationales compétentes sur la base d'une évaluation détaillée des besoins qui a été réalisée, est actuellement mis en œuvre conjointement par la Commission européenne et l'OMPI.</p>	<p>La mise en œuvre du projet est en cours. Un certain nombre de missions d'évaluation et de missions d'experts ont été menées dans ce cadre. Le comité directeur du projet a tenu une réunion à Dakar en janvier 2009 pour examiner et suivre le processus de mise en œuvre.</p>
	<p>Mise en œuvre de projets nationaux dans les pays suivants : Barbade, Brésil, Colombie, Costa Rica, Mexique, Pérou et Uruguay. Missions de programmation à la Dominique en vue d'établir un plan d'action pour le développement de l'Office dominiquais de la propriété intellectuelle, de création récente.</p>	<p>Les décideurs ont acquis une méthodologie pour la conception de politiques de propriété intellectuelle au service du développement propres à chaque pays.</p>
	<p>Forum de haut niveau sur la propriété intellectuelle à l'intention des PMA organisé à Genève le 12 décembre 2007. Les recommandations du forum ont été développées et mises en œuvre dans différents PMA.</p> <p>Un forum interrégional sur l'administration de la propriété intellectuelle axée sur les services et le développement s'est tenu à Genève. L'objet de cette réunion était de mener une réflexion sur le développement de l'administration de la propriété intellectuelle axée sur les services dans une optique de développement économique, culturel et social.</p>	<p>Délimitation de domaines prioritaires pour l'assistance technique de l'OMPI et son partenariat avec les PMA.</p> <p>A favorisé l'échange d'informations et de bonnes pratiques entre représentants de différentes administrations de la propriété intellectuelle.</p>
	<p>Un atelier régional sur la formulation et la mise en œuvre de plans de développement de la propriété intellectuelle, organisé par l'OMPI en collaboration avec le Gouvernement singapourien, s'est tenu en juin 2008 à Singapour.</p> <p>Séminaire interrégional sur les méthodes, les pratiques recommandées et les enseignements tirés en ce qui concerne l'élaboration de stratégies nationales de propriété intellectuelle pour les économies en transition (Roumanie, Serbie).</p>	<p>A permis aux participants de mieux comprendre l'utilité d'un plan de développement de la propriété intellectuelle.</p> <p>A amélioré la capacité des pays participants à formuler et mettre en œuvre des plans de développement de la propriété intellectuelle.</p>

CDIP/3/5
Annexe, page 3

	<p>Des missions d'évaluation des besoins ont eu lieu dans certains pays d'Europe et d'Asie, dont les suivants : Azerbaïdjan, Bélarus, Fédération de Russie, Kazakhstan, Lettonie, République de Moldova, Pologne et Serbie, en vue de l'élaboration d'une série d'instruments de propriété intellectuelle pour les pays de la région. Les instruments en question sont en cours d'élaboration, sur la base des réponses à un questionnaire reçues de plus de 20 pays.</p>	<p>Des instruments de propriété intellectuelle sont en cours d'élaboration pour mieux faire comprendre, dans tous les secteurs des pays en transition, le rôle de la propriété intellectuelle dans le développement national.</p>
	<p>La modernisation de l'infrastructure des offices de propriété intellectuelle a été entreprise, à la demande des États membres et en collaboration avec les offices. Par exemple, le logiciel IPAS de l'OMPI, utilisé pour moderniser les procédures opérationnelles des offices de propriété intellectuelle, est adapté aux besoins spécifiques de chacun et aux priorités déterminées par le pays demandeur.</p>	<p>Les besoins et les priorités des bénéficiaires visés ont été pleinement pris en compte dans la conception personnalisée d'outils et de solutions opérationnelles sous la forme de spécifications du logiciel IPAS, et les institutions de propriété intellectuelle ont commencé à tirer profit des procédures automatisées, rationalisées et simplifiées et de la capacité accrue des offices à fournir des informations analytiques aux décideurs et à assurer des services aux utilisateurs du système et à l'administration de la propriété intellectuelle.</p>
<p><u>Application des principes</u></p> <p>Comme convenu lors de la deuxième session du CDIP, des efforts particuliers ont été faits pour incorporer les principes énoncés dans cette recommandation et dans les autres recommandations du Plan d'action pour le développement dans l'ensemble des activités de l'OMPI.</p>	<p>Un mémorandum interne a été adressé en novembre 2007 à toutes les divisions concernées pour leur demander de faire en sorte que les recommandations, y compris les principes qui y sont énoncés, soient mises en œuvre immédiatement.</p> <p>Les recommandations du Plan d'action pour le développement, y compris les principes tels que ceux qui figurent dans la recommandation ici considérée, ont été systématiquement incorporées dans le Programme et Budget révisé pour 2008-2009.</p> <p>Les recommandations et principes du Plan d'action pour le développement ont été incorporés dans d'autres publications et documents d'information décrivant les activités de l'Organisation, comme la nouvelle édition de la publication n° 1007E intitulée "WIPO : An overview", actuellement en cours de finalisation.</p>	<p>Les principes énoncés dans les recommandations du Plan d'action pour le développement ont été systématiquement incorporés dans l'administration interne de l'Organisation, les documents de politique stratégique (comme le Programme et budget) et les brochures de sensibilisation qui décrivent l'activité de l'Organisation.</p>

Recommandation n° 3. Accroître les ressources humaines et financières en faveur des programmes d'assistance technique de l'OMPI pour promouvoir notamment une culture de la propriété intellectuelle axée sur le développement, en mettant l'accent sur l'initiation à la propriété intellectuelle dans les programmes d'enseignement de différents niveaux et la sensibilisation accrue de l'opinion publique à la propriété intellectuelle

STRATÉGIES DE MISE EN ŒUVRE	EXEMPLES D'ACTIVITÉS	ÉTAT D'AVANCEMENT / RÉALISATIONS
<p><u>Promouvoir une culture de la propriété intellectuelle axée sur le développement et mieux sensibiliser l'opinion publique à la propriété intellectuelle.</u></p> <p>La sensibilisation de tous les secteurs de la société au rôle essentiel de la propriété intellectuelle dans le développement des pays et la promotion d'un débat éclairé et équilibré sur les questions de propriété intellectuelle continuent de faire partie intégrante du programme et des activités de l'OMPI. Aux fins de la promotion d'une culture de la propriété intellectuelle axée sur le développement, l'OMPI encourage la participation de toutes les parties prenantes au niveau national dans le cadre de divers programmes et activités. Des programmes spécifiques sont adaptés aux besoins des organismes publics, parties prenantes dans le domaine de la propriété intellectuelle et utilisateurs, et ciblent différents secteurs de la société, notamment les universités et centres de recherche, les PME, les industries de la création, les magistrats, les journalistes et la société civile.</p>	<p>Aide à la traduction d'informations sur la propriété intellectuelle et de documents de sensibilisation. Une assistance de cette nature a été fournie aux pays suivants : Afghanistan, Myanmar, Népal et Thaïlande.</p>	<p>Ces informations sur la propriété intellectuelle et documents de sensibilisation sont utilisés pour éduquer et sensibiliser le grand public à la propriété intellectuelle.</p>
	<p>Des programmes à l'intention de diplomates ont été organisés en Indonésie et en Égypte.</p>	<p>Des diplomates de la région ont été sensibilisés et ont développé leurs connaissances en ce qui concerne différentes questions de propriété intellectuelle. Ils ont en outre acquis une meilleure aptitude à contribuer à la formulation des positions de leur pays en matière de propriété intellectuelle et à la réalisation de choix éclairés sur le plan des politiques.</p>
	<p>Production de courts documentaires (DVD) sur la propriété intellectuelle au Japon et au Sri Lanka : il s'agissait de raconter des histoires vécues de propriété intellectuelle pouvant servir de modèles et inspirer des innovateurs et créateurs potentiels dans les pays en développements, afin de faire respecter davantage les créateurs et inventeurs et de les encourager en faisant mieux comprendre leur travail et sa valeur pour la société, et aussi de mieux faire connaître le système de la propriété intellectuelle en tant qu'élément essentiel de la créativité humaine et du développement.</p>	<p>Encore au stade de la production, lesdits documentaires une fois achevés serviront à mieux faire comprendre le rôle de la propriété intellectuelle au travers de parcours de vie réels; ils seront largement diffusés dans les deux pays.</p>
	<p>Un appui a été apporté à l'Office national de la propriété intellectuelle du Sri Lanka pour la diffusion de six programmes télévisés destinés à sensibiliser le grand public à l'importance des droits de propriété intellectuelle pour le développement socioéconomique.</p>	<p>Sensibilisation accrue et amélioration des connaissances du grand public concernant des questions de propriété intellectuelle d'actualité; meilleure compréhension de la nécessité de respecter les droits de propriété intellectuelle.</p> <p>Un grand nombre de spectateurs ont participé aux émissions et ils ont posé de nombreuses questions aux spécialistes au cours du programme.</p>

<p>Des activités intéressant les universités, les centres de recherche et les PME sont prévues au titre des recommandations n^{os} 4 et 11.</p>	<p>Manifestation régionale en Asie sur l'enseignement, la formation et la recherche en matière de propriété intellectuelle, en novembre 2008.</p>	<p>Les participants ont acquis des connaissances et des compétences en matière d'élaboration de cours et de programmes d'enseignement de la propriété intellectuelle.</p> <p>Meilleure compréhension des éléments d'une politique de propriété intellectuelle dans les établissements d'enseignement et les universités.</p>
	<p>Un colloque sous-régional sur l'éducation et la formation à la propriété intellectuelle a rassemblé des participants des pays suivants : Belarus, Estonie, Fédération de Russie, Lettonie, Lituanie, Roumanie et Ukraine, à Kichinev.</p>	<p>Plusieurs programmes de formation axés sur un projet précis, conçus sur mesure pour chaque pays participant.</p>
	<p>Vingt-deux sessions de séminaires régionaux et inter-régionaux sur la propriété industrielle et sur le droit d'auteur et les droits connexes ont été offertes à des professionnels de la propriété intellectuelle et à des fonctionnaires nationaux de pays en développement et de PMA, en français, en anglais et en espagnol.</p>	<p>La formation théorique et pratique assurée en matière de protection et d'administration de la propriété intellectuelle devrait améliorer le service rendu aux utilisateurs du système de la propriété intellectuelle.</p>
<p><u>Initiation à la propriété intellectuelle dans les programmes d'enseignement de différents niveaux</u></p> <p>L'OMPI a proposé et élaboré, en collaboration avec des établissements d'enseignement des programmes communs sanctionnés par des diplômes. Elle a mis en place des partenariats stratégiques avec des établissements universitaires, notamment dans des pays en développement et des pays en transition. Ces partenariats avec des établissements universitaires ont impliqué la mise au point de matériels d'enseignement et de formation ainsi que l'élaboration de programmes d'études en propriété intellectuelle. De nouveaux cours</p>	<p>Un programme de maîtrise (LLM) en droit de la propriété intellectuelle a été offert à l'université de Turin (Italie); des mastères en législation des droits de l'homme et en droit de la propriété intellectuelle avec l'institut Raoul Wallenberg de l'université de Lund (Suède); une maîtrise en propriété intellectuelle avec l'Africa University et l'ARIPO; un programme de troisième cycle en gestion de la propriété intellectuelle avec l'INPI (Portugal) et la haute école d'économie et de gestion de Lisbonne; et un certificat de spécialisation en propriété intellectuelle avec l'université d'Afrique du Sud (UNISA).</p> <p>Des programmes d'enseignement de la propriété intellectuelle ont été élaborés pour plusieurs universités.</p>	<p>L'enseignement de la propriété intellectuelle a été introduit dans plusieurs universités et autres établissements d'enseignement supérieur; des formateurs en propriété intellectuelle ont été formés dans des pays en développement et des PMA grâce aux programmes du niveau de la maîtrise. Cent diplômes et certificats ont été décernés aux lauréats ayant achevé leur programme.</p>
	<p>Colloque OMPI – OMC à l'intention d'enseignants de la propriété intellectuelle, organisé conjointement avec l'Organisation mondiale du commerce (OMC).</p>	<p>Ce colloque a renforcé les connaissances et l'expertise d'enseignants et de chercheurs en propriété intellectuelle, en particulier concernant les faits nouveaux à l'échelon international. Vingt-trois participants en ont bénéficié.</p>

CDIP/3/5
Annexe, page 6

<p>d'enseignement à distance ont été élaborés et incorporés aux programmes des établissements. L'accent a été mis en particulier sur la prise en considération dans les programmes de l'Académie de l'OMPI des aspects du système de la propriété intellectuelle qui touchent au développement.</p>	<p>Éducation à la propriété intellectuelle assurée pour un nombre plus nombreux d'étudiants grâce aux cours d'enseignement à distance. Trente-quatre sessions en ligne du cours d'introduction à la propriété intellectuelle et du cours général sur la propriété intellectuelle ont été offertes en français, anglais, arabe, chinois, espagnol, portugais et russe.</p>	<p>Les cours en ligne ont été suivis par 23 500 personnes.</p>
	<p>Des bourses ont été attribuées à environ 700 fonctionnaires nationaux et collaborateurs d'offices de propriété intellectuelle de pays en développement et de PMA pour leur permettre de suivre les cours d'enseignement à distance payants.</p>	<p>Les bénéficiaires ont actualisé leurs connaissances de la propriété intellectuelle et en ont élevé le niveau.</p>
	<p>Trois programmes de formation ont été organisés sur la gestion stratégique des droits de propriété intellectuelle dans le cadre du programme de perfectionnement professionnel de l'Académie de l'OMPI en vue de développer et renforcer les compétences en gestion de la propriété intellectuelle chez les cadres supérieurs d'organismes commerciaux.</p>	<p>Cinquante-deux participants de pays en développement ont participé à ces programmes, qu'ils ont jugés "excellents".</p>
	<p>Contribution de l'OMPI au neuvième cours intensif de troisième cycle sur le droit d'auteur et les droits connexes de l'Université de Buenos Aires (UBA), en Argentine.</p>	

Recommandation n° 4. Accorder une attention particulière aux besoins des PME, des institutions chargées de la recherche scientifique et des industries culturelles et aider les États membres, à leur demande, à élaborer des stratégies nationales appropriées dans le domaine de la propriété intellectuelle.

STRATÉGIES DE MISE EN ŒUVRE	EXEMPLES D'ACTIVITÉS	ÉTAT D'AVANCEMENT / RÉALISATIONS
<p><u>Stratégie dans le domaine des PME</u></p> <p>Assistance technique afin de renforcer la capacité des PME et des institutions d'appui aux PME dans divers pays et régions, en concentrant l'action sur des activités concrètes et pratiques mettant à contribution le secteur privé, en particulier les PME ayant un fort potentiel pour régénérer et exploiter des actifs de propriété intellectuelle. Des efforts particuliers ont été faits pour aider les pays en développement forgeant des liens plus forts avec les instituts de recherche, l'industrie locale et les PME afin d'élaborer des partenariats entre organismes publics et privés en augmentant autant que possible la valeur des actifs de propriété intellectuelle, et de développer des synergies entre la science, les entreprises, les institutions culturelles et les organismes publics d'appui.</p> <p>En outre, grâce à différentes activités menées, l'OMPI a continué à sensibiliser d'une façon générale à l'importance de la propriété intellectuelle pour la compétitivité commerciale et à renforcer les capacités locales en formant des formateurs</p>	<p>Participation à des activités visant à sensibiliser davantage à l'importance de la propriété intellectuelle au service de la compétitivité des entreprises, en particulier des PME, dans les pays suivants : Cameroun, Estonie, Fédération de Russie, Inde, Mongolie, Pérou, Pologne, République arabe syrienne, République de Corée, Roumanie, Soudan, Thaïlande, Uruguay et Viet Nam; et organisation d'activités de ce type.</p> <p>Programmes de formation des formateurs destinés à renforcer la capacité des institutions d'appui aux PME à fournir à ces dernières un appui en matière de propriété intellectuelle et à dispenser un enseignement sur les aspects commerciaux de la propriété intellectuelle à des étudiants de premier cycle et à des étudiants diplômés dans différents pays.</p> <p>Participation à des activités mettant en valeur l'importance de la propriété intellectuelle pour certains secteurs (artisanat, franchise, tourisme, arts visuels et objets d'artisanat, secteur agro-industriel et finance) au bénéfice de l'Albanie, de l'Égypte, de la Malaisie, de la République dominicaine et de l'Uruguay.</p> <p>Forum sous-régional destiné à promouvoir l'utilisation du système de protection de la propriété intellectuelle parmi les PME du secteur agro-industriel.</p> <p>Conférence sous-régionale sur la disponibilité du capital intellectuel : L'importance du capital intellectuel pour permettre aux PME d'accéder au financement, Buenos Aires (Argentine).</p>	<p>Renforcement des connaissances et de la sensibilisation des PME s'agissant des avantages qu'elles peuvent retirer de l'utilisation et de la gestion efficaces de leurs actifs de propriété intellectuelle et des possibilités d'utilisation du système de propriété intellectuelle pour renforcer la compétitivité et la croissance des entreprises.</p> <p>Capacité renforcée des institutions d'appui aux PME à conseiller leurs clients/membres sur les questions relatives à la propriété intellectuelle.</p> <p>Utilisation accrue de la partie du site Web de l'OMPI consacrée aux PME et augmentation du nombre de lecteurs du bulletin d'information mensuel sur les PME.</p> <p>Une enquête a été lancée avec la distribution d'un questionnaire sur l'évaluation des besoins à tous les États membres de l'OMPI. En décembre 2008, 68 États membres avaient répondu. Les résultats de l'enquête offrent une vision plus précise de la réalité sur le terrain s'agissant des services de propriété intellectuelle fournis aux PME par les offices de propriété intellectuelle.</p> <p>Deux modules supplémentaires de IP PANORAMA (sur la valorisation des droits de propriété intellectuelle et la concession de licences de marques) ont été mis au point.</p>

CDIP/3/5
Annexe, page 8

<p>grâce à des ateliers, des séminaires et d'autres activités menées en face à face ainsi que grâce à la création et à la diffusion de matériel (contenu et publications accessibles en ligne et sur papier, produits multimédia, etc.) relatif à la propriété intellectuelle au service des entreprises.</p>	<p>Atelier national de l'OMPI sur la propriété intellectuelle au service des PME en tant qu'instrument d'appui pour l'innovation et l'administration d'entreprise, Saint-Domingue (République dominicaine).</p> <p>Participation à la réunion régionale des chambres de commerce d'Amérique latine à Lima (Pérou).</p>	
	<p>Traduction et adaptation des guides de la série "La propriété intellectuelle au service des entreprises".</p>	<p>Signature d'accords pour la création de versions traduites/adaptées des guides de la série "La propriété intellectuelle au service des entreprises".</p>
	<p>Missions d'évaluation des besoins menées par des experts dans 12 pays de la CEI.</p>	<p>Élaboration du questionnaire destiné aux PME des pays de la CEI.</p> <p>Élaboration d'instruments spéciaux de propriété intellectuelle adaptés aux besoins des PME et visant à renforcer le rôle des PME innovantes dans la CEI; promotion des politiques pertinentes en matière de propriété intellectuelle.</p>
<p><u>Stratégie dans le domaine des industries culturelles</u></p> <p>Des études ont été menées sur la contribution économique des industries du droit d'auteur. Elles avaient pour objectif principal de permettre aux pays de recenser les industries du droit d'auteur et d'effectuer une analyse comparative de la contribution économique de ces industries par rapport à celle d'autres secteurs de l'économie ou d'industries similaires dans d'autres pays. Ces études permettent aussi aux décideurs de définir des lignes d'action adaptées.</p>	<p>Des études sur la contribution économique des industries de la création ont été lancées sur demande dans un certain nombre de pays, notamment les suivants : Afrique du Sud, Bhoutan, Brésil, Brunéi Darussalam, Bulgarie, Chine, Colombie, Croatie, Fédération de Russie, Jamaïque, Kenya, Liban, Maroc, Malaisie, Mexique, Nigéria, Pakistan, Panama, Pérou, Roumanie, Tanzanie, Thaïlande, Ukraine. En outre, trois réunions internationales sur l'amélioration des méthodes d'analyse et de collecte des données relatives aux industries de la création se sont tenues à Singapour, Bangkok et Paris.</p>	<p>Utilisation d'études sur la contribution économique des industries du droit d'auteur à l'élaboration des politiques et à l'analyse du secteur de la création.</p>
	<p>Instruments de formation propres à certains secteurs créatifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> - gestion des entreprises créatives; - gestion de la propriété intellectuelle par les musiciens; - gestion des droits et processus de production cinématographique; - gestion de la propriété intellectuelle dans le secteur de la publicité. 	<p>Des publications de l'OMPI sur la gestion de la propriété intellectuelle dans certains secteurs créatifs ont été publiées.</p>

CDIP/3/5
Annexe, page 9

<p>Des instruments pratiques destinés à certains secteurs de la création ont aussi été élaborés pour répondre aux besoins spécifiques par secteur et utilisés dans le cadre de séminaires dans un certain nombre de pays.</p> <p>Des partenariats avec les gouvernements et les organisations internationales intéressés ont été recherchés et renforcés.</p>	<p>Cinq manifestations internationales sur la propriété intellectuelle dans les industries de la création en Chine, en Indonésie, au Lesotho et aux Émirats arabes unis.</p> <p>Six manifestations nationales sur : a) la gestion de la propriété intellectuelle dans l'industrie cinématographique en Égypte, au Nigéria et aux Philippines; b) la gestion de la propriété intellectuelle dans le secteur de l'édition de livres au Ghana; c) la gestion de la propriété intellectuelle à l'intention des musiciens en Jamaïque; et d) la gestion des entreprises créatives au Sri Lanka.</p>	<p>Meilleure compréhension par les créateurs et les décideurs du rôle joué par la propriété intellectuelle dans les secteurs créatifs.</p> <p>Amélioration des outils à la disposition des créateurs aux fins de la compréhension, de l'identification et de la gestion de leurs actifs de propriété intellectuelle dans certains secteurs créatifs.</p>
	<p>Contribution au Rapport sur l'économie créative de la CNUCED et du PNUD.</p> <p>Coopération avec l'UNESCO et l'Institut de statistique de l'UNESCO sur la collecte de données relatives aux industries de la création, l'analyse économique et le renforcement des capacités dans les pays en développement.</p> <p>Accueil du congrès annuel de la Society for Economic Research on Copyright (SERCI).</p>	<p>Plus grande participation de l'OMPI aux efforts de coopération internationale visant à mettre en évidence l'importance du secteur de la création.</p> <p>Contribution au nouveau cadre de l'UNESCO relatif aux statistiques culturelles.</p> <p>Coopération renforcée avec la SERCI.</p>
	<p>Coopération avec le Centre de recherche sur les industries culturelles et créatives de la Chine et le Forum international des industries culturelles et créatives en vue de l'organisation de leurs réunions annuelles à l'intention des créateurs chinois (octobre 2008).</p> <p>Coopération avec les bureaux du droit d'auteur des pays ci-après aux fins de la conception de programmes de renforcement des capacités des créateurs : Chine, Croatie, Bulgarie, Indonésie, Jamaïque, Liban, Malaisie, Mexique, Philippines et Thaïlande.</p>	<p>Inscription de la propriété intellectuelle à l'ordre du jour des institutions d'appui aux industries de la création; promotion d'une meilleure compréhension de son importance pour le développement.</p> <p>Planification de certaines manifestations visant à appuyer les industries créatives locales et à formuler des stratégies destinées aux industries créatives.</p>

<p><u>Stratégies en ce qui concerne les universités et les instituts de recherche</u></p> <p>Compte tenu de la demande croissante émanant des États membres, les activités d'appui aux institutions de recherche (y compris les universités) ont été considérablement renforcées. L'aide fournie a été essentiellement axée sur trois types d'activités. Premièrement, les instituts de recherche-développement et les universités ont été encouragés à élaborer des politiques institutionnelles en matière de propriété intellectuelle afin de faciliter la gestion des actifs de propriété intellectuelle conformément à leur mandat. Deuxièmement, l'OMPI a appuyé la création de réseaux regroupant les instituts de recherche-développement autour de pôles de centralisation des données de propriété intellectuelle afin de favoriser la mise en place dans les États membres d'infrastructures performantes en matière d'innovation. Troisièmement, l'OMPI a élaboré, sur demande, des programmes pratiques et sur mesure de formation à la concession de licences de technologie, l'évaluation des brevets, la rédaction des demandes de brevet et la gestion et la commercialisation des technologies, à l'intention des instituts de recherche-développement et des universités.</p>	<p>Deux ateliers nationaux sur la concession de licences et le transfert de technologie organisés en Indonésie et en Malaisie.</p> <p>Atelier sous-régional sur la politique institutionnelle en matière de propriété intellectuelle, la propriété intellectuelle et la gestion de la technologie à l'intention des coordonnateurs pour les questions de propriété intellectuelle dans les universités (Nigéria).</p> <p>Atelier régional sur la politique institutionnelle en matière de propriété intellectuelle, la propriété intellectuelle et la gestion de la technologie à l'intention des coordonnateurs pour les questions de propriété intellectuelle dans les universités (Hongrie).</p> <p>Participation à l'organisation d'une édition spéciale du programme sur la concession réussie de licences de technologie pour le secteur de la biotechnologie au Brésil.</p> <p>Forum régional sur la propriété intellectuelle et la gestion de la technologie à l'intention des universités et des instituts de recherche-développement dans les pays asiatiques (Viet Nam).</p> <p>Élaboration d'une brochure sur "Les politiques et les procédures en matière de propriété intellectuelle à l'intention des universités et des instituts de recherche-développement".</p> <p>Atelier organisé avec des parties prenantes en vue de la finalisation d'un chapitre consacré aux pays dans le manuel de formation intitulé "Exchanging Value" (Ouganda).</p> <p>Activités complémentaires mentionnées sous la recommandation n° 11.</p>	<p>Meilleure compréhension des questions clés relatives à la gestion de la propriété intellectuelle et de la technologie dans les universités et les instituts de recherche-développement.</p> <p>Meilleure compréhension des questions fondamentales pour l'élaboration des politiques en matière de propriété intellectuelle et la gestion du transfert de technologie dans les universités et les instituts de recherche-développement; plus grande connaissance des activités de collaboration entre l'université et l'industrie s'agissant du transfert de technologie.</p> <p>Renforcement de la capacité et des compétences des participants en matière de gestion des actifs de propriété intellectuelle et des contrats de transfert de technologie.</p>
--	---	---

<p><u>Stratégie de l'OMPI en vue d'appuyer la mise en place de stratégies nationales en matière de propriété intellectuelle</u></p> <p>Assistance en ce qui concerne l'intégration de stratégies de propriété intellectuelle dans les programmes de développement économique nationaux. Cela a supposé l'élaboration d'instruments pratiques mettant en évidence l'importance des choix nationaux dans la définition et la mise en œuvre des stratégies de propriété intellectuelle. L'instrument d'audit de la propriété intellectuelle est un outil méthodologique essentiel qui a déjà été utilisé dans une première phase du processus d'élaboration de stratégies. Les besoins des PME, des institutions chargées de la recherche scientifique et des industries culturelles sont pris en considération dans le cadre de l'élaboration de stratégies nationales de propriété intellectuelle.</p>	<p>Fourniture d'une assistance technique ou de conseils aux États membres concernant leur processus d'élaboration d'une stratégie nationale de propriété intellectuelle conformément à leurs demandes particulières; appui fourni dans le cadre des processus de réalisation d'évaluations nationales de la propriété intellectuelle à l'aide de l'instrument d'audit de la propriété intellectuelle de l'OMPI (IP Audit Tool, publication n° 927E), aux fins de la conception et de la mise en œuvre de stratégies et de politiques nationales de propriété intellectuelle visant à renforcer la création, la gestion, la protection, l'accumulation et l'exploitation des actifs nationaux de propriété intellectuelle. Davantage d'informations sur ce sujet figurent sous la recommandation n° 1.</p>	<p>En 2008, un grand nombre d'États membres ont bénéficié de l'assistance de l'OMPI dans leurs processus de réalisation d'évaluations/audits nationaux de propriété intellectuelle et aux fins de l'élaboration de stratégies nationales de propriété intellectuelle. Davantage d'informations sur ce sujet figurent sous la recommandation n° 1.</p>
---	---	---

Recommandation n° 6. Le personnel et les consultants chargés de l'assistance technique au sein de l'OMPI devront conserver leur neutralité et rendre compte de leurs activités, en accordant une attention particulière au code de déontologie existant et en évitant les conflits d'intérêt potentiels. L'OMPI établira une liste des consultants chargés de l'assistance technique au sein de l'OMPI et la diffusera largement auprès des États membres.

STRATÉGIES DE MISE EN ŒUVRE	EXEMPLES D'ACTIVITÉS	ÉTAT D'AVANCEMENT / RÉALISATIONS
Intégrer les normes de conduite requises des fonctionnaires internationaux du système des Nations Unies dans les contrats de tous les membres du personnel de l'OMPI, y compris les consultants recrutés par l'Organisation.	<p>Les normes de conduite requises des fonctionnaires internationaux, adoptées en 2001 par la Commission de la fonction publique internationale (CFPI) et approuvées par le Comité de coordination de l'OMPI en 2002, reprises expressément dans tous les types de contrat, de même que l'ensemble des dispositions du Statut et Règlement du personnel et des politiques en matière de conduite et d'obligations de l'OMPI. Il est rappelé aux agents temporaires les obligations découlant de l'article 1.6 du Statut du personnel relatif aux activités et intérêts en dehors du Bureau international.</p> <p>Publication d'un mémorandum interne annonçant que tous les nouveaux contrats d'embauche, y compris pour les agents temporaires et les consultants, doivent contenir une disposition faisant référence aux normes de conduite susmentionnées.</p>	
Plus grande sensibilisation et meilleure compréhension de l'importance des principes d'intégrité et d'éthique.	Les principes d'intégrité et d'éthique de l'OMPI ont été révisés et des recommandations ont été formulées.	Une étude portant sur les principes généraux d'intégrité et d'éthique de l'OMPI a été présentée pour examen en interne.
Développer la capacité de l'OMPI à rechercher les manquements commis au sein de l'Organisation.	Le cas échéant, des enquêtes sont menées.	Une enquêtrice principale a été recrutée en mars 2008 afin, notamment, de mettre en œuvre cette recommandation.
Établir et mettre à disposition une liste de consultants de l'OMPI chargés de fournir une assistance technique.	Création d'une base de données rassemblant le nom de tous les consultants qui étaient toujours titulaires d'un contrat de travail spécial de l'OMPI entre le 01/01/05 et 12/12/08, et qui ne travaillent physiquement ni au siège de l'OMPI ni dans un bureau de coordination de l'Organisation.	La liste a été complétée et mise à la disposition des États membres dans le document CDIP/3/2. La structure de la base de données facilitera la mise à jour de cette liste.

Recommandation n° 7. Promouvoir des mesures qui aideront les pays à lutter contre les pratiques anticoncurrentielles en rapport avec la propriété intellectuelle, en fournissant aux pays en développement, en particulier les PMA, à leur demande, une assistance technique destinée à faire mieux comprendre l'interface entre les droits de propriété intellectuelle et les politiques en matière de concurrence.

STRATÉGIES DE MISE EN ŒUVRE	EXEMPLES D'ACTIVITÉS	ÉTAT D'AVANCEMENT / RÉALISATIONS
<p>Sur demande, l'OMPI fournit une assistance et des conseils législatifs pour prévenir les pratiques anticoncurrentielles dans le domaine de la propriété intellectuelle ou y mettre un terme. Cela vise notamment l'examen de la portée même des droits de propriété intellectuelle exclusifs, y compris les exceptions et limitations à ces droits, ainsi que l'utilisation de mécanismes juridiques tels que les licences obligatoires ou d'autres mesures autorisées en application des normes internationales. Sur demande, des conseils sont aussi fournis sur des questions relatives aux clauses commerciales restrictives et à d'autres dispositions figurant dans les contrats de licence en matière de propriété intellectuelle pouvant avoir un impact négatif sur la concurrence.</p> <p>Davantage d'informations sur la mise en œuvre de cette recommandation figurent dans le document CDIP/2/INF/5.</p>	<p>À l'invitation de l'OMC, l'OMPI a participé à des séminaires nationaux et régionaux sur la propriété intellectuelle et la politique de concurrence, organisés dans plusieurs régions.</p> <p>En collaboration avec l'Institut international de formation en propriété intellectuelle, le KIPO a organisé un séminaire régional Asie-Pacifique sur les droits de propriété intellectuelle et la politique de concurrence, Daejeon, octobre 2008.</p>	<p>Renforcement des connaissances et des compétences des participants s'agissant du traitement de différentes questions relatives à l'interface entre les droits de propriété intellectuelle et la politique de concurrence. De plus, partage des expériences nationales et des pratiques recommandées dans l'application et l'utilisation efficaces de ces instruments aux fins de la promotion de la croissance économique et de la compétitivité.</p>

Recommandation n° 11. Aider les États membres à renforcer leur capacité nationale de protection des créations, innovations et inventions nationales et soutenir le développement des infrastructures scientifiques et technologiques nationales, le cas échéant, conformément au mandat de l'OMPI.

STRATÉGIES DE MISE EN ŒUVRE	EXEMPLES D'ACTIVITÉS	ÉTAT D'AVANCEMENT / RÉALISATIONS
<p>Cours de formation à la rédaction des demandes de brevet à l'intention des scientifiques, des chercheurs, des directeurs techniques, des inventeurs et des mandataires en vue d'améliorer la qualité des demandes de brevet dans les pays en développement et dans les PMA.</p>	<p>Modification et amélioration du programme de rédaction des demandes de brevet en 2008 en vue d'y incorporer un module d'enseignement à distance utilisant la plate-forme électronique mise en place par l'Académie de l'OMPI.</p> <p>Six ateliers nationaux de rédaction de demandes de brevet en Argentine, au Brésil, en Jordanie, au Mexique, en République dominicaine et en Tunisie; un cours sous-régional de rédaction de demandes de brevet en Côte d'Ivoire et deux ateliers régionaux de rédaction de demandes de brevet en Éthiopie et à Singapour.</p>	<p>Mise en valeur des ressources humaines ayant des compétences dans le domaine de la rédaction des demandes de brevet.</p> <p>Meilleure compréhension de la portée des brevets et des systèmes de brevets.</p> <p>Meilleure connaissance des documents de brevet et des procédures de demande de brevet.</p> <p>Développement des compétences en matière de conception et de rédaction des revendications.</p>
<p>Mise au point de réseaux de recherche-développement dotés de services de partage de données de propriété intellectuelle (pôles de centralisation des données de propriété intellectuelle) afin de renforcer les capacités et les infrastructures locales dans le domaine de la propriété intellectuelle en vue de protéger, de gérer et de commercialiser les résultats de la recherche et les actifs de propriété intellectuelle dans les organismes publics de recherche et les universités.</p>	<p>Projet triennal de démonstration fondé sur des recherches approfondies, un examen et une analyse de la situation, des besoins et des priorités des instituts de recherche-développement des pays en développement. Ce projet consistait à mettre au point et à tester un modèle, sur la base de réseaux d'instituts de recherche-développement dans le domaine de la santé dotés d'un pôle de centralisation des données de propriété intellectuelle. En 2008, ce modèle a été présenté à un grand nombre de décideurs et de représentants de pays en développement et de PMA.</p>	<p>Le modèle de l'OMPI intitulé "Réseau d'instituts de recherche-développement doté d'un pôle de centralisation des données de propriété intellectuelle" est à la disposition des États membres dans le cadre d'une stratégie fondée sur des économies d'échelle pour partager les coûts et les compétences en matière de propriété intellectuelle, et peut aider les instituts de recherche-développement des pays en développement à gérer, à protéger, à s'approprier et à exploiter leurs résultats de recherche.</p>
<p>Mise au point d'instruments concrets visant à aider les États membres et leurs instituts de recherche-développement à définir et à mettre en œuvre des systèmes efficaces de transfert de technologie.</p>	<p>Le programme de formation de l'OMPI sur la concession de licences de technologie réussie, organisé au Brésil, à Cuba et en Égypte, ainsi que le programme national de formation avancée sur la concession de licences de technologie réussie organisé au Sénégal.</p>	<p>Environ 400 participants, pour l'essentiel des scientifiques, ont eu une vue d'ensemble du processus de transfert de technologie et des conditions préalables indispensables, ainsi que du rôle de la concession de licences de technologie.</p>

	<p>Programme international de formation sur “la promotion de l’innovation, le transfert de technologie et à la concession de licences de technologie réussie dans le secteur de l’énergie”, organisé par les instituts nationaux de l’énergie atomique en collaboration avec l’Agence internationale de l’énergie atomique (AIEA).</p> <p>Cours de formation sur les pratiques commerciales en matière d’actifs de propriété intellectuelle dans le secteur sanitaire et pharmaceutique en Colombie.</p>	<p>Les participants ont acquis des connaissances leur permettant de reconnaître le potentiel commercial et les risques d’un contrat de concession de licence, ont contribué à la réussite d’une négociation de contrat de licence et ont contribué utilement à la rédaction d’un contrat.</p> <p>Les programmes ont eu une grande incidence sur le milieu scientifique et sur l’évolution du comportement des scientifiques en ce qui concerne la protection et la commercialisation des actifs de propriété intellectuelle issus des résultats de leur recherche.</p>
<p>Sensibilisation aux aspects pratiques et théoriques de la gestion collective de différentes catégories d’œuvres protégées par le droit d’auteur et en ce qui concerne les artistes interprètes ou exécutants.</p>	<p>Séminaires et ateliers sur le droit d’auteur et les droits connexes, l’accent étant mis sur la gestion collective de ces droits, à l’intention d’organisations de gestion collective, de responsables politiques au niveau gouvernemental et de diverses catégories de créateurs, d’artistes interprètes ou exécutants et d’artistes des arts virtuels au Guatemala, en Malaisie, au Mexique, en Papouasie-Nouvelle-Guinée, au Samoa, à Sri Lanka Lanka, aux Tonga, en Uruguay et au Viet Nam.</p> <p>Cours régional de formation à la gestion collective des droits de propriété intellectuelle des artistes interprètes ou exécutants, à l’intention des nouvelles sociétés latino-américaines au Chili.</p> <p>Contribution au développement et au renforcement du Caribbean Copyright Link (CCL) par une formation et un appui offerts aux membres des sociétés du CCL et dans la région des Caraïbes.</p>	<p>Meilleure connaissance des questions nouvelles concernant la gestion collective, notamment la fixation d’informations et la répartition des redevances dans l’environnement numérique.</p> <p>Renforcement des activités des organisations de gestion collective et promotion de la créativité et de la contribution à la prospérité culturelle.</p> <p>Nombre accru de membres d’organisations de gestion collective du CCL et augmentation du montant des redevances réparties dans la région.</p>
<p>Améliorer l’utilisation de l’information en matière de brevets et l’accès à celle-ci.</p>	<p>L’OMPI a apporté une aide au Mexique et à l’Afrique du Sud pour la numérisation et la diffusion des documents de brevet en 2008. L’information en matière de brevets de ces pays et de plusieurs autres pourra être consultée sur PatentScope® par les utilisateurs nationaux et étrangers au milieu de 2009.</p> <p>Projet visant à promouvoir l’échange d’information en matière de brevets et à doter les offices de propriété industrielle d’Amérique latine de systèmes de publication électronique (projet LATIPAT).</p>	<p>Diffusion et utilisation par le public de l’information contenue dans les brevets.</p> <p>Amélioration de la capacité d’utiliser l’information en matière de brevets.</p> <p>Garantie de normes de qualité adaptées pour les brevets et l’examen dans les pays de la région Amérique latine et Caraïbes.</p>

	<p>IV^e cours de formation OMPI/OEB/OEPM dans le cadre du projet LATIPAT, à l'intention de spécialistes des techniques de l'information des pays d'Amérique latine, tenu à Panama (Panama).</p> <p>Séminaires nationaux itinérants sur l'utilisation de l'information technique pour le transfert de technologie et sur la gestion des entreprises novatrices, tenus à quatre lieux distincts en Argentine.</p> <p>Projet de numérisation des documents de brevet aux Philippines entrepris en 2008.</p> <p>Projet spécial lancé en Mongolie en vue de créer un centre d'information en matière de propriété intellectuelle disposant d'équipements et de ressources suffisantes pour diffuser l'information en matière de propriété intellectuelle auprès de la communauté des utilisateurs.</p> <p>Programme de formation à l'intention des fonctionnaires participant au programme nouvellement créé de mise en valeur des compétences des services consultatifs et des centres d'information en matière de propriété intellectuelle (à l'intention des fonctionnaires du Cambodge et de l'Éthiopie).</p> <p>XXVIII^e édition du séminaire OMPI-INPI sur la propriété industrielle à l'intention des pays d'Amérique latine, tenu à Rio de Janeiro (Brésil).</p>	<p>Capacité accrue des fonctionnaires et des utilisateurs de la propriété intellectuelle à gérer des systèmes de classement de brevets administrés par l'OMPI.</p> <p>Accès amélioré à l'information en matière de brevets grâce au portail lusophone et à l'interface Lusopat.</p> <p>Échange facilité des pratiques recommandées entre les États membres et les pays de la région Amérique latine et Caraïbes.</p>
--	---	--

Recommandation n° 12. Intégrer davantage la dimension du développement dans les activités et les débats de l'OMPI portant sur les questions de fond et l'assistance technique, conformément au mandat de l'Organisation.

STRATÉGIES DE MISE EN ŒUVRE	EXEMPLES D'ACTIVITÉS	ÉTAT D'AVANCEMENT / RÉALISATIONS
<p>Afin d'intégrer davantage la dimension du développement dans tous les domaines d'activités de l'OMPI, et en particulier dans les activités portant sur les questions de fond et l'assistance technique, le programme et budget révisé pour l'exercice biennal 2008-2009 tient compte des recommandations adoptées dans le cadre du Plan d'action de l'OMPI pour le développement dans chacun des programmes pertinents.</p> <p>En particulier, des références à des recommandations précises du Plan d'action pour le développement ont été incluses dans le libellé des différents programmes et une nouvelle section consacrée aux "liens avec le Plan d'action pour le développement" a été créée pour chacun des programmes. Cette mesure a permis d'intégrer convenablement le Plan d'action pour le développement dans le processus de programmation ordinaire de l'OMPI et d'assurer sa mise en œuvre efficace (on est prié de se reporter au programme et budget révisé pour l'exercice biennal 2008-2009 pour voir en détail comment le Plan d'action pour le développement a été intégré aux activités de l'OMPI).</p>	<p>La Division de la coordination du Plan d'action pour le développement a été créée en vue d'intégrer la dimension du développement à l'ensemble des domaines d'activités de l'OMPI. Cette division assure notamment la coordination entre les différentes sections et divisions de l'OMPI afin de faciliter l'intégration de la dimension du développement aux programmes des différents secteurs de l'Organisation, y compris aux programmes d'assistance technique et de renforcement des capacités de l'OMPI.</p>	<p>Programme et budget révisé pour l'exercice biennal 2008-2009, dans lequel figurent des références au Plan d'action pour le développement dans le cadre de tous les programmes pertinents approuvés par les États membres.</p>

Recommandation n° 13. L'assistance législative de l'OMPI doit notamment être axée sur le développement et déterminée par la demande, compte tenu des priorités et des besoins particuliers des pays en développement, notamment des PMA, ainsi que des différents niveaux de développement des États membres; les activités doivent être menées à bien dans les délais.

STRATÉGIES DE MISE EN ŒUVRE	EXEMPLES D'ACTIVITÉS (A TITRE D'ILLUSTRATION – NON EXHAUSTIVES)	ÉTAT D'AVANCEMENT / RÉALISATIONS
<p>L'OMPI continue à fournir une assistance juridique et législative sur demande particulière, et à titre confidentiel, de plusieurs manières : consultations et débats de haut niveau; élaboration de projets de loi; examen de projets de loi et de règlement et conseils dans ce domaine; participation à des réunions; missions d'experts; voyages d'étude; formation à la rédaction, etc. Toutes les demandes de conseils juridiques sont traitées en priorité dans la limite des ressources disponibles. Cette assistance permet aux décideurs et aux experts juridiques des pays en développement et des pays les moins avancés de prendre des décisions éclairées sur la mise en œuvre, dans leurs législations nationales, des options juridiques et des éléments de flexibilité prévus dans le cadre juridique international, en particulier l'Accord sur les ADPIC. Sur demande, les pays sont aussi conseillés en ce qui concerne l'adhésion à des traités internationaux ou la mise en œuvre de ces traités, notamment des accords régionaux, compte tenu de leurs priorités et de leurs objectifs en matière de développement. Les dispositions particulières applicables aux PMA et leurs besoins spécifiques sont pleinement pris en considération. L'assistance législative sur</p>	<p>Conseils législatifs et juridiques donnés à la demande de nombreux pays, notamment : Afghanistan, Andorre, Angola, Bangladesh, Bhoutan, Botswana, Costa Rica, Djibouti, Éthiopie, Ghana, Grenade, Koweït, Liban, Malawi, Maldives, Maroc, Marshall (îles), Myanmar, Népal, Paraguay, Pérou, République-Unie de Tanzanie, Rwanda, Seychelles, Thaïlande, Turkménistan, Uruguay.</p>	<p>Les pays ont reçu des conseils sur leur législation en vigueur ou sur leur projet de loi et ont pu se familiariser avec les options et les choix possibles en matière de politique générale pour la mise en œuvre de la législation.</p>
	<p>Recueil de jurisprudence sur le droit d'auteur dans le domaine musical émanant de certains pays de la région Asie et Pacifique. Le résultat final fera l'objet d'une publication de l'OMPI.</p>	<p>La publication est en cours de finalisation et sera disponible en 2009.</p>
	<p>Deux séminaires régionaux sur les questions et les faits nouveaux récents concernant le Traité de l'OMPI sur le droit d'auteur (WCT) et le Traité de l'OMPI sur les interprétations et exécutions et les phonogrammes (WPPT), tenus en Égypte et en Malaisie.</p>	<p>Compréhension de l'application de la législation internationale sur le droit d'auteur, notamment des éléments de flexibilité, et faits nouveaux dans ce domaine.</p>
	<p>Bases de données sur la législation et les mesures législatives destinées à la protection des savoirs traditionnels, des expressions culturelles traditionnelles et des ressources génétiques.</p> <p>Analyses globales et autres ressources portant sur différentes approches de la protection aidant dans le choix des options disponibles.</p> <p>Études spécifiques, missions d'experts et conseils personnalisés à la demande des États membres et des organismes régionaux, selon les priorités et les besoins exprimés.</p>	<p>Base de données sur mesure déjà mise en œuvre et en cours d'actualisation, analyse globale des expressions culturelles traditionnelles terminée, et analyse des savoirs traditionnels en cours de finalisation.</p> <p>Conseils donnés à plusieurs États membres, sur demande.</p> <p>Appui à des programmes régionaux en Amérique latine, en Asie, dans les Caraïbes, dans le Pacifique et en Afrique, et mise en œuvre de stratégies régionales ou sous-régionales de protection.</p>

<p>les éléments de flexibilité est toujours déterminée par la demande et prend en considération les priorités et les besoins exprimés par les pays demandeurs.</p>		
--	--	--

Recommandation n° 14. Dans le cadre de l'accord entre l'OMPI et l'OMC, l'OMPI dispensera des conseils aux pays en développement et aux PMA, sur l'exercice et le respect des droits et obligations, et sur la compréhension et l'utilisation des flexibilités prévues dans l'Accord sur les ADPIC.

STRATÉGIES DE MISE EN ŒUVRE	EXEMPLES D'ACTIVITÉS	ÉTAT D'AVANCEMENT / RÉALISATIONS
<p>L'OMPI fournit une assistance sur les éléments de flexibilité de diverses façons :</p> <ul style="list-style-type: none"> – organisation de réunions et participation à ces réunions; – élaboration de projets de loi; – élaboration d'observations sur les projets établis par les membres; – visites techniques dans les capitales; et – visites techniques des fonctionnaires publics des capitales. <p>Dans le cadre de l'Accord OMPI-OMC, l'OMC propose, en toute confidentialité et neutralité, une coopération technique et des conseils juridiques et législatifs aux pays en développement et aux PMA pour la mise en œuvre de l'Accord sur les ADPIC, compte tenu des options législatives possibles. À cet égard, des réunions et des consultations conjointes ont été organisées avec l'OMC afin de renforcer la coopération mutuelle des deux organisations. Des conseils sont également fournis sur l'application de</p>	<p>En plus des conseils législatifs donnés en vertu de la recommandation n° 13 ci-dessus, des missions consultatives ont été effectuées au Pakistan, au Pérou, au Rwanda et en Uruguay, afin d'examiner, avec les autorités gouvernementales, les nouvelles législations ou les législations révisées et de se pencher sur des aspects précis du droit de la propriété intellectuelle, en particulier la protection des œuvres au titre du droit d'auteur et des droits connexes, les secrets commerciaux et les données d'essais, les marques et les indications géographiques.</p> <p>Sur invitation de l'OMC, l'OMPI a participé à des séminaires sur l'Accord sur les ADPIC en Angola et en Oman.</p> <p>Séminaire national sur l'utilisation d'éléments de flexibilité du système de propriété industrielle pour la mise en œuvre de politiques publiques dans le secteur de la santé, suivi d'une table ronde sur les politiques publiques en matière de propriété industrielle, tenu à Quito (Équateur).</p> <p>Forum national sur la propriété industrielle et les politiques publiques, organisé à Panama (Panama).</p> <p>Élaboration d'un document de travail contenant des exemples concrets sur la mise en œuvre flexible de certains aspects de l'Accord sur les ADPIC et d'autres obligations internationales, en vue de la mise en œuvre des politiques des pouvoirs publics.</p>	<p>Amélioration de la capacité de comprendre le rôle des éléments de flexibilité prévus dans les traités internationaux.</p> <p>Meilleure compréhension, par le biais d'exemples pratiques et concrets, des moyens permettant de recenser un grand nombre d'éléments de flexibilité dans la mise en œuvre de l'Accord sur les ADPIC dans différents domaines de la politique des pouvoirs publics.</p> <p>Approfondir les connaissances des représentants des organismes chargés de la propriété intellectuelle et de la santé publique sur les différentes façons de mettre en œuvre les obligations internationales en matière de propriété intellectuelle en vue de faciliter l'accès aux médicaments.</p> <p>Les participants ont été pleinement informés des obligations découlant de l'Accord sur les ADPIC et des éléments de flexibilité prévus dans cet accord. Ils ont également été informés d'autres conventions et traités relatifs au droit d'auteur et aux droits connexes, notamment des droits, des obligations et des flexibilités qu'ils prévoient.</p>

<p>la Déclaration de Doha sur l'Accord sur les ADPIC et la santé publique, ainsi que sur les débats en cours au sein de l'OMC concernant diverses questions liées à l'Accord sur les ADPIC.</p>	<p>Séminaire pour certains pays d'Asie sur la mise en œuvre flexible des obligations découlant de l'Accord sur les ADPIC, organisé à Singapour.</p> <p>Séminaire organisé par l'OMPI et le BID sur l'utilisation des éléments de flexibilité prévus dans l'Accord sur les ADPIC, à l'intention des pays d'Afrique (Maroc).</p> <p>Séminaire national sur la propriété industrielle et la mise en œuvre des obligations découlant de l'Accord sur les ADPIC en conformité avec les politiques et les objectifs des pouvoirs publics (Syrie).</p> <p>Séminaire national sur la propriété intellectuelle et la protection des produits pharmaceutiques (Tunisie).</p> <p>Séminaire sous-régional de l'OMPI sur la propriété intellectuelle et la politique des pouvoirs publics (Oman).</p>	<p>Débat avec des représentants de plusieurs organismes et ministères publics impliqués dans la mise en œuvre de règlements relatifs à la propriété intellectuelle.</p>
---	--	---

RECOMMANDATIONS DU GROUPE B : ETABLISSEMENT DE NORMES, FLEXIBILITES, POLITIQUE DES POUVOIRS PUBLICS ET DOMAINE PUBLIC

Recommandation n° 15. Les activités d'établissement de normes doivent : être exhaustives et réalisées à l'initiative des membres; prendre en considération les différents niveaux de développement; établir un équilibre entre les coûts et les avantages; constituer un processus participatif, qui prenne en considération les intérêts et priorités de l'ensemble des États membres de l'OMPI ainsi que les points de vue d'autres parties prenantes, notamment des organisations intergouvernementales et non gouvernementales accréditées; et être conformes au principe de neutralité du Secrétariat de l'OMPI.

STRATEGIES DE MISE EN ŒUVRE	EXEMPLES D'ACTIVITES	ETAT D'AVANCEMENT / REALISATIONS
<p>En ce qui concerne les brevets, la recommandation a été mise en œuvre dans le cadre des diverses activités menées au sein du Comité permanent du droit des brevets (SCP).</p>	<p>Lors de la douzième session du SCP, qui s'est tenue du 23 au 27 juin 2008, les travaux ont été menés de manière exhaustive et à l'initiative des membres. Lors des discussions, les intérêts et priorités de l'ensemble des États membres de l'OMPI ainsi que les points de vue d'autres parties prenantes, telles que des organisations intergouvernementales et non gouvernementales ayant participé à la réunion en qualité d'observatrices, ont été pris en considération. Les différents niveaux de développement ont été pris en compte et un équilibre entre les coûts et les avantages a été envisagé. Le principe de neutralité du Secrétariat de l'OMPI a été respecté.</p>	<p>Lors de la douzième session du SCP, le rapport sur le système international des brevets a été reconnu comme un bon point de départ pour la poursuite des discussions. Œuvrant à l'établissement de son programme de travail, le SCP a dressé une liste non exhaustive de questions à préciser et examiner de manière plus approfondie, et a prié le Secrétariat de l'OMPI d'établir des études préliminaires sur quatre questions. En outre, à la demande du SCP, une conférence sur la propriété intellectuelle et les défis mondiaux se tiendra les 13 et 14 juillet 2009.</p>
<p>En ce qui concerne le droit d'auteur, les activités normatives de l'OMPI dans le domaine du droit d'auteur et des droits connexes, qui ont lieu essentiellement dans le cadre du SCCR, présentent les caractéristiques suivantes :</p> <p>Processus axé sur les membres : l'objectif de l'OMPI est d'appuyer ses parties prenantes, qu'il s'agisse de créateurs, d'entreprises ou de consommateurs, mais son devoir est de veiller à ce que les intérêts nationaux des États membres correspondent aux préoccupations mondiales.</p>	<p>Organisation de deux sessions du SCCR (seizième et dix-septième sessions).</p>	<p>Organisation de débats équilibrés et appui en vue du développement progressif et de l'actualisation du cadre juridique international en matière de droit d'auteur et de droits connexes, notamment en ce qui concerne les questions relatives aux exceptions et limitations, aux interprétations ou exécutions audiovisuelles et aux organismes de radiodiffusion.</p>

Processus axé sur l'équilibre : les processus normatifs du droit d'auteur et des droits connexes de l'OMPI visent à établir un équilibre entre, d'une part, les intérêts des producteurs et des utilisateurs, et, d'autre part, les vastes objectifs de développement. Il n'existe pas de processus simple pour les utilisations numériques d'œuvres. Cette préoccupation s'est traduite par l'inscription, à l'ordre du jour du moment du SCCR, de la question des exceptions et des limitations relatives au droit d'auteur et aux droits connexes en faveur des établissements d'enseignement, des bibliothèques et des personnes handicapées, afin de renforcer la sensibilisation au niveau international à la nécessité de prévoir des limitations adéquates, d'étudier les modèles de protection actuels et les modèles de protection proposés et de s'acheminer vers un accord en ce qui concerne ces exceptions.

Processus souple : depuis 1996, l'élaboration des politiques internationales de droit d'auteur a considérablement évolué et l'environnement numérique exige à la fois vitesse et souplesse. Cela suppose que, si les activités juridiques et normatives demeurent cruciales pour les travaux de l'Organisation dans le domaine du droit d'auteur, il faudra de plus en plus souvent envisager des solutions telles que des dispositions juridiques non contraignantes, la mise au point de nouveaux modèles commerciaux et des pratiques souples en matière de concession de licences selon le cas.

<p>En ce qui concerne l'IGC, les activités d'établissement de normes sont réalisées conformément aux exigences des États membres et aux décisions du comité qui en résultent, dans le cadre du mandat fixé par l'Assemblée générale. Le Secrétariat met à disposition d'importantes ressources et son expertise, à la demande des États membres, pour contribuer à l'élaboration des documents de l'IGC et appuyer ses positions.</p>	<p>Parmi les mesures prises par l'IGC pour assurer la pleine participation des communautés autochtones et locales, il convient de citer l'appui au forum des peuples autochtones, la mise en œuvre du Fonds de contributions volontaires, une réunion du groupe d'experts autochtones au début de chaque session de l'IGC, le lancement d'un programme de bourses destinées aux autochtones, et une assistance et une contribution à d'autres processus de consultation internationaux.</p> <p>Assistance logistique, financière et technique lors de consultations régionales concernant des questions relatives à l'IGC, organisées à la demande d'États membres et d'organisations régionales partenaires.</p>	<p>Une série d'ateliers pratiques et de consultations régionales conduisant à des positions régionales communes.</p> <p>La mise en œuvre réussie du Fonds de contributions volontaires, du programme de bourses destinées aux autochtones, les divers forums consultatifs des peuples autochtones et les groupes d'experts autochtones.</p>
<p>Dans le domaine des marques, c'est le SCT qui détermine son programme de travail et son ordre du jour pour chaque session. Tous les membres de l'OMPI peuvent participer aux sessions du SCT en qualité de membres. Les observateurs permanents et les observateurs <i>ad hoc</i> sont invités à participer aux sessions du SCT. Offres de participation de représentants de 26 États membres en développement ou en transition par session, aux frais de l'OMPI.</p>	<p>Tenue de deux sessions du SCT (SCT/19, du 21 au 25 juillet 2008 et SCT/20 du 1^{er} au 5 décembre 2008). Points abordés par le SCT : représentation et description des nouveaux types de marques; procédures d'opposition en matière de marques; droit et pratique en matière de dessins et modèles industriels; article 6ter de la Convention de Paris; marques et dénominations communes internationales pour les substances pharmaceutiques (DCI).</p>	<p>Accord au sein du SCT concernant des domaines de convergence pour la représentation et la description des nouveaux types de marques, ainsi que les procédures d'opposition en matière de marques, constituant un corpus de référence juridique pouvant être utilisé de manière adaptée selon les besoins et le niveau de développement de chaque État membre.</p> <p>Poursuite de la collaboration avec le Secrétariat de l'OMS en vue de faciliter l'accès des administrations des États membres chargées de la propriété intellectuelle aux listes de dénominations communes internationales (DCI) de l'OMS.</p> <p>Définition par le SCT de nouveaux domaines de travail, concernant en particulier la protection des noms de pays, les motifs de refus en matière de marques, et les marques de certification et les marques collectives.</p>

Recommandation n° 16. Prendre en considération la préservation du domaine public dans l'élaboration des normes à l'OMPI et approfondir l'analyse des conséquences et des avantages d'un domaine public riche et accessible.

STRATEGIES DE MISE EN ŒUVRE	EXEMPLES D'ACTIVITES	ETAT D'AVANCEMENT / REALISATIONS
Faire mieux connaître le rôle des technologies numériques en ce qui concerne la fixation et la préservation des œuvres de création, notamment celles tombées dans le domaine public.	Atelier international sur la sauvegarde numérique (Genève, juillet 2008).	Meilleure compréhension des défis que doivent relever les parties prenantes et les décideurs, en ce qui concerne l'élaboration de politiques et de pratiques sous-tendant la sauvegarde numérique de créations.
Informier et dresser un état des lieux, en associant plusieurs parties prenantes, des technologies existantes permettant de recenser le contenu numérique, ainsi que les façons dont les identificateurs numériques peuvent faciliter l'accès au contenu, notamment au contenu tombé dans le domaine public.	Atelier de l'OMPI sur les identificateurs numériques et les droits de propriété intellectuelle : faciliter l'accès au contenu (Forum de gouvernance d'Internet, Hyderabad, décembre 2008).	Augmentation de la capacité de trouver des solutions aux questions relatives à l'utilisation légale ou abusive de l'Internet, qui constitue un sujet de préoccupation pour les utilisateurs habituels.
Aider les États membres et les parties prenantes à développer leur capacité de prendre en charge l'exploitation économique de contenus protégés par le droit d'auteur et de contenus du domaine public et en même temps promouvoir l'intérêt public.	Participation à une série de conférences organisée par COMMUNIA (projet financé par l'UE) visant à donner des lignes directrices sur des questions liées au domaine public et à la propriété intellectuelle.	Débats éclairés sur des questions relatives au domaine public, dans le cadre des activités menées par l'OMPI dans ce domaine.
Recenser, lorsque le SCT le juge approprié, les domaines d'activité concernant la préservation du domaine public.	Collaboration avec le Secrétariat de l'OMS en vue d'améliorer l'accès des offices des marques aux informations liées aux dénominations communes internationales (DCI).	Accord au sein du SCT pour demander au Secrétariat de diffuser des informations concernant la publication des nouvelles listes de DCI proposées et recommandées par voie de circulaire et, également, par un message d'alerte électronique à l'intention de tous les offices des membres du SCT et au SCT et d'examiner avec le Secrétariat de l'OMS les possibilités de créer une base de données ouverte au public, permettant les recherches sur les DCI.

<p>Associer des mesures pratiques et juridiques afin de garantir que les savoirs traditionnels qui sont clairement dans le domaine public ne font pas l'objet de brevets délivrés par erreur.</p>	<p>Élaboration de projets de dispositions sur la protection des savoirs traditionnels pour renforcer les bases juridiques.</p> <p>Principes directeurs applicables à l'examen des demandes de brevet afin de contribuer à assurer le bien-fondé des décisions relatives à la délivrance des brevets portant sur des savoirs traditionnels.</p> <p>Élaboration de sources d'information pour la recherche et l'examen en matière de brevets afin de divulguer les savoirs traditionnels pertinents et d'éviter les erreurs lors des procédures de délivrance des brevets.</p> <p>Études sur les mécanismes de divulgation dans les demandes de brevet en collaboration avec la CDB.</p>	<p>Consultation approfondie sur les dispositions relatives à la protection des savoirs traditionnels.</p> <p>Publication d'un projet de consultation relatif à l'examen des demandes de brevet en rapport avec les savoirs traditionnels.</p> <p>Création d'un portail Web permettant d'accéder à l'information pour la recherche et l'examen en matière de brevets portant sur des savoirs traditionnels.</p>
<p>La recommandation a également été mise en œuvre dans le cadre du SCP et de l'amélioration de la CIB et de la documentation minimale du PCT.</p>	<p>Lors de la douzième session du SCP, qui s'est tenue du 13 au 17 juin 2008, le comité a demandé au Secrétariat de préparer une étude préliminaire sur la diffusion de l'information en matière de brevets et d'y faire figurer une section consacrée au domaine public.</p> <p>Cette étude préliminaire sera soumise au SCP à sa treizième session en vue de faire l'objet d'un examen plus approfondi.</p>	<p>Le domaine public a été pris en considération dans les activités du SCP.</p>

Recommandation n° 17. Dans ses activités, notamment en matière d'établissement de normes, l'OMPI devrait tenir compte des éléments de flexibilité prévus par les arrangements internationaux dans le domaine de la propriété intellectuelle, en particulier ceux qui présentent un intérêt pour les pays en développement et les PMA.

STRATEGIES DE MISE EN ŒUVRE	EXEMPLES D'ACTIVITES	ETAT D'AVANCEMENT / REALISATIONS
<p>La recommandation a été mise en œuvre dans le cadre du SCP, du SCT, du SCCR et de l'IGC.</p> <p>Les normes qui peuvent être mises en œuvre de manière adaptée sont prises en considération lorsque des informations ou des conseils juridiques sont donnés aux États membres, en fonction des besoins d'ordre social ou économique de chaque pays.</p>	<p>Lors de sa douzième session, tenue du 23 au 27 juin 2008, le SCP a demandé au Secrétariat de préparer une étude préliminaire sur les exclusions de la brevetabilité et les exceptions et limitations relatives aux droits. Cette étude préliminaire sera soumise au SCP pour examen lors de sa treizième session.</p> <p>Une Conférence sur la propriété intellectuelle et les défis mondiaux se tiendra les 13 et 14 juillet 2009 et comprendra également des volets consacrés à la question évoquée.</p>	<p>Les éléments de flexibilité prévus par les arrangements internationaux dans le domaine de la propriété intellectuelle ont été pris en considération dans les activités relatives aux brevets.</p>
	<p>Travaux du SCT sur les domaines de convergence concernant la représentation et la description des nouveaux types de marques, ainsi que les procédures d'opposition.</p>	<p>Les domaines de convergence définis pour la représentation et la description des nouveaux types de marques, ainsi que les procédures d'opposition, servent de référence aux États membres, selon l'état d'élaboration de leurs législations nationales et de leurs procédures.</p>
	<p>Débat sur la question des exceptions et limitations relatives au droit d'auteur et aux droits connexes au sein du SCCR. Organisation d'un atelier international sur la conservation numérique (Genève, juillet 2008).</p> <p>Une étude sur les exceptions et limitations en faveur des bibliothèques (août 2008).</p> <p>Séances d'information sur les limitations et exceptions et présentation de quatre études réalisées à la demande de l'OMPI sur les exceptions et limitations dans le cadre du SCCR (novembre 2008).</p>	<p>Plus grande compréhension et soutien accru aux discussions concernant les exceptions et limitations relatives au droit d'auteur et aux droits connexes.</p> <p>Compréhension des besoins précis des personnes malvoyantes et d'autres personnes présentant un handicap en matière de lecture et des éventuels moyens et mécanismes permettant de faciliter et d'encourager l'accès aux œuvres protégées.</p>

Recommandation n° 18. Inviter instamment le comité intergouvernemental à accélérer le processus concernant la protection des ressources génétiques, des savoirs traditionnels et du folklore, sans préjudice du résultat, y compris l'élaboration éventuelle d'un ou plusieurs instruments internationaux.

STRATEGIES DE MISE EN ŒUVRE	EXEMPLES D'ACTIVITES	ETAT D'AVANCEMENT / REALISATIONS
<p>L'action du comité intergouvernemental est axée sur la nécessité de répondre aux besoins des États membres et sur les décisions qui en découlent, dans le cadre du mandat établi par l'Assemblée générale. À la demande des États membres, le Secrétariat a mis à disposition d'importants moyens matériels et humains en vue de contribuer à l'élaboration des documents et à la prise en considération des points de vue exprimés dans le cadre du comité intergouvernemental.</p>	<p>Organisation de sessions ordinaires du comité intergouvernemental.</p> <p>Organisation et financement de séminaires et d'ateliers régionaux à la demande des États membres et d'organisations coopérant aux travaux du comité.</p> <p>Réunions d'information à l'intention des missions, des organisations intergouvernementales, des organisations non gouvernementales et des communautés autochtones ou locales.</p> <p>Série de mesures en vue d'encourager la participation des peuples autochtones, des communautés locales et des autres détenteurs de savoirs traditionnels.</p>	<p>Large éventail de documents d'information et d'analyse des options de politique générale, juridiques et diplomatiques en vue d'appuyer les choix des États membres.</p> <p>Analyse approfondie des mécanismes mis en œuvre par le comité intergouvernemental pour obtenir des résultats concrets.</p> <p>Collecte de données détaillées sur les questions appelant des décisions politiques de la part des États membres.</p> <p>Soutien direct à plusieurs initiatives et mécanismes consultatifs au niveau régional.</p> <p>Lancement réussi du Fonds de contributions volontaires et d'autres initiatives d'appui direct à l'action des détenteurs de savoirs traditionnels.</p>

Recommandation n° 19. Engager les discussions sur les moyens à mettre en œuvre, dans le cadre du mandat de l'OMPI, pour faciliter davantage l'accès des pays en développement et des PMA aux savoirs et à la technologie afin de stimuler la créativité et l'innovation et renforcer les activités déjà entreprises dans ce domaine au sein de l'OMPI.

STRATEGIES DE MISE EN ŒUVRE	EXEMPLES D'ACTIVITES	ETAT D'AVANCEMENT / REALISATIONS
<p>Mieux faire connaître le rôle des technologies numériques dans le processus de documentation et de préservation des œuvres novatrices, y compris celles tombées dans le domaine public.</p>	<p>Organisation par l'OMPI d'un atelier international sur la conservation des données numériques (Genève, juillet 2008).</p> <p>Participation à la Conférence et exposition internationale de l'UNESCO sur les parcs du savoir (Doha, mars 2008).</p>	<p>Meilleure compréhension des défis posés aux parties prenantes et aux décideurs dans le cadre de l'élaboration des politiques et pratiques visant à appuyer la conservation numérique des contenus novateurs.</p>
<p>Faire connaître et étudier, dans une perspective multipartite, les technologies existantes en vue de recenser les contenus numériques et de déterminer dans quelle mesure les identificateurs numériques peuvent faciliter l'accès aux contenus, y compris ceux tombés dans le domaine public</p>	<p>Atelier de l'OMPI sur les identificateurs numériques et les droits de propriété intellectuelle : favoriser l'accès aux contenus (Forum sur la gouvernance de l'Internet - Hyderabad, décembre 2008).</p>	<p>Renforcement des capacités pratiques à trouver des solutions aux problèmes posés par l'utilisation abusive de l'Internet, source de préoccupation particulière pour ceux qui l'utilisent quotidiennement.</p>
<p>Recenser les questions de politique générale en rapport avec le droit d'auteur et les droits connexes sur lesquelles les pouvoirs publics, y compris dans les États membres de l'OMPI, pourraient être appelés à se pencher ultérieurement.</p>	<p>Réalisation d'une étude sur les exceptions et les limitations en faveur des bibliothèques (août 2006).</p> <p>Présentation devant le SCCR (novembre 2008) de quatre études sur les exceptions et limitations réalisées à la demande de l'OMPI.</p>	<p>Renforcement de la compréhension, au niveau international, des modèles proposés de protection et de limitations appropriées.</p>
<p>Offrir aux États membres la possibilité de mener des discussions et d'échanger des vues sur l'utilisation de l'information en matière de brevets en vue d'élaborer des politiques et de faciliter l'établissement de partenariats commerciaux destinés à favoriser le transfert de technologie et de savoirs.</p>	<p>Nombreuses consultations bilatérales menées à la demande des États membres en vue de se pencher sur l'utilisation de l'information en matière de brevets. Début des travaux préparatoires du Colloque mondial des autorités chargées de la propriété industrielle, organisé par l'OMPI les 17 et 18 septembre au CICG, dans le cadre duquel les États membres et les différentes parties prenantes pourront examiner divers moyens de réduire l'inégalité des savoirs.</p>	<p>Première étape de la stratégie visant à donner aux parties prenantes la possibilité d'examiner en détail les pratiques recommandées et orientations adoptées par les États membres au regard de l'utilisation de la propriété intellectuelle en vue de réduire l'inégalité des savoirs.</p>

<p>Recommandation également mise en œuvre dans le cadre du SCP. L'organisation de réunions ciblées en vue de traiter et de faire mieux connaître ces questions est envisagée.</p>	<p>À la douzième session du SCP, tenue du 23 au 27 juin 2008, le comité a demandé au Secrétariat d'établir des études préliminaires sur la question des exceptions relatives à l'objet brevetable et des limitations des droits et sur celle de la diffusion de l'information en matière de brevets. Ces études seront soumises pour examen à la treizième session du SCP.</p> <p>Il est prévu d'organiser une conférence sur la propriété intellectuelle et les défis mondiaux les 13 et 14 juillet 2009.</p>	<p>Meilleure compréhension des principes et pratiques juridiques du système des brevets en vue de faciliter l'accès aux savoirs et à la technologie.</p>
---	--	--

Recommandation n° 21. L'OMPI mènera des consultations informelles, ouvertes et équilibrées, selon que de besoin, avant d'entreprendre toute nouvelle activité d'établissement de normes, dans le cadre d'un processus placé sous le contrôle des membres, en favorisant la participation d'experts des États membres, et notamment des pays en développement et des PMA.

STRATEGIES DE MISE EN ŒUVRE	EXEMPLES D'ACTIVITES	ETAT D'AVANCEMENT / REALISATIONS
<p>Financement par l'OMPI de la participation des personnes désignées par des pays en développement à ses activités d'établissement de normes. Ces activités sont en général réalisées à l'initiative des membres dans le cadre d'un processus équilibré, souple et sans exclusive.</p>	<p>Mise en place d'un mécanisme de consultation ouvert et équilibré tout au long du processus d'élaboration du futur programme de travail du SCP, du SCT, du SCCR et du Comité intergouvernemental de la propriété intellectuelle relative aux ressources génétiques, aux savoirs traditionnels et au folklore.</p>	<p>Grâce à la participation de spécialistes issus des pays en développement et des PMA aux activités d'établissement de normes, un processus axé sur les besoins des membres et équilibré a été lancé.</p> <p>Établissement d'un cadre d'échanges équilibré et appui au développement progressif et à l'actualisation de l'infrastructure juridique de la propriété intellectuelle au niveau international.</p>

RECOMMANDATIONS DU GROUPE D : EVALUATION ET ETUDE DES INCIDENCES

Recommandation n° 35. Demander à l'OMPI de réaliser, à la demande des États membres, de nouvelles études pour évaluer l'incidence économique, sociale et culturelle de l'utilisation des systèmes de propriété intellectuelle dans ces États.

STRATEGIES DE MISE EN ŒUVRE	EXEMPLES D'ACTIVITES	ETAT D'AVANCEMENT / REALISATIONS
<p>L'un des nouveaux objectifs stratégiques de l'OMPI (comme il ressort du programme et budget révisé pour l'exercice 2008-2009) est de devenir une "source de références mondiale pour l'information et l'analyse en matière de propriété intellectuelle", perspective dans laquelle un nouveau programme intitulé "Études, statistiques et analyse économiques" a été élaboré. Ce nouveau programme visera, notamment, à répondre à la demande en analyses économiques reposant sur des données concrètes et en études d'impact dans le cadre du Plan d'action pour le développement.</p>		<p>Création d'une nouvelle division entièrement consacrée aux études, statistiques et analyse économiques et création d'un nouveau poste d'économiste en chef au sein de l'OMPI.</p>
<p>Élaboration de documents de référence offrant une synthèse de la recherche économique empirique sur les droits de propriété intellectuelle, tout en recensant les lacunes en matière de recherche et en définissant de nouveaux domaines de recherche possibles dans l'avenir.</p>	<p>Élaboration de six études portant sur un certain nombre de thèmes en rapport avec les aspects économiques de la propriété intellectuelle. Ces études ont été examinées à l'occasion de la table ronde internationale sur les aspects économiques de la propriété intellectuelle organisée par l'OMPI (novembre 2007).</p> <p>Établissement d'une publication contenant les six études réalisées sur commande, ainsi que les commentaires formulés par un certain nombre d'éminents économistes du monde entier.</p>	<p>Diffusion d'une publication (Publication n° 1012 (E) "The Economics of Intellectual Property. Suggestions for Further Research in Developing Countries and Countries with Economies in Transition"). Cette publication offre une analyse approfondie de la recherche économique empirique sur les six thèmes retenus et contient des suggestions utiles eu égard à la recherche empirique future. Il est à espérer que les études réalisées donneront des orientations aux futurs chercheurs dans les pays en développement et les pays en transition en matière de recherche économique empirique sur la propriété intellectuelle.</p>

<p>Renforcement des capacités des économistes, en particulier dans les pays en développement et les pays en transition, en matière de recherche économique empirique sur la propriété intellectuelle.</p>	<p>Organisation par l'OMPI de quatre tables rondes nationales de deux jours sur les aspects économiques de la propriété intellectuelle en collaboration avec des établissements d'enseignement réputés et avec la participation d'économistes, de décideurs et d'experts internationaux du pays en question (en Inde, en Afrique du Sud, au Mexique et en République de Corée).</p> <p>Diffusion d'un appel à la présentation de projets de recherche initiés par des économistes de ces pays, suivi d'une procédure d'examen par des spécialistes et de la sélection des meilleurs projets aux fins de leur financement par l'OMPI.</p> <p>Réalisation d'études par les économistes des pays concernés en vue de leur incorporation dans une publication de l'OMPI.</p>	<p>Les publications, en cours d'élaboration, devraient être diffusées courant 2009. Les principales réalisations à ce jour sont, notamment : a) une meilleure compréhension des différentes démarches méthodologiques que les économistes des pays concernés pourraient adopter pour réaliser des études empiriques dans ce domaine; b) le renforcement de l'intérêt porté par un certain nombre d'économistes des pays en développement à la recherche empirique dans le domaine de la propriété intellectuelle; c) la définition de domaines intéressants en matière de recherche empirique; d) la création de réseaux informels par les économistes des pays concernés effectuant des travaux sur la propriété intellectuelle. Dans certains cas, les études réalisées portent sur des questions qui ont été rarement abordées dans la documentation disponible dans le domaine économique, en particulier dans les pays en développement, et peut donner des indications utiles aux responsables de l'élaboration des politiques.</p>
<p>Préparation, réalisation sur demande et aide à l'établissement d'études nationales sur la valeur économique des industries de la création.</p>	<p>Élaboration du cadre de réalisation en collaboration avec les gouvernements intéressés, évaluation de la faisabilité des études, réalisation sur demande d'études sur la contribution économique des industries du droit d'auteur, et suivi de leur mise en œuvre dans les pays suivants : Afrique du Sud, Bhoutan, Brésil, Brunéi Darussalam, Bulgarie, Chine, Colombie, Croatie, Fédération de Russie, Jamaïque, Kenya, Liban, Pérou, Malaisie, Maroc, Mexique, Nigéria, Pakistan, Panama, Pérou, Roumanie, Tanzanie, Thaïlande, Ukraine.</p>	<p>Achèvement des études et résultats en cours de publication dans les pays suivants : Bulgarie, Jamaïque, Liban et Mexique.</p> <p>Achèvement des études et résultats en cours de publication dans les pays suivants : Colombie, Croatie, Fédération de Russie, Roumanie et Ukraine.</p> <p>Études en cours de réalisation dans les pays suivants : Brésil, Chine, Kenya, Maroc, Malaisie, Nigéria, Pérou et Tanzanie.</p> <p>Travaux préparatoires en cours dans les pays suivants : Afrique du Sud, Bhoutan, Brunéi Darussalam, Indonésie et Thaïlande.</p>

	Réalisation d'une étude visant à mesurer les multiples effets du piratage d'œuvres protégées par le droit d'auteur.	Projet de lignes directrices concernant la mise en œuvre d'une méthode d'évaluation des multiples effets du piratage d'œuvres protégées par le droit d'auteur dans un pays donné.
	Lignes directrices concernant l'évaluation de l'incidence économique, sociale et culturelle de la propriété intellectuelle dans les industries de la création.	Achèvement de la première phase du projet. Lancement d'une deuxième phase axée sur la mise en œuvre concrète d'une démarche pluridisciplinaire.

Recommandation n° 37. À la demande des États membres et selon leurs instructions, l'OMPI peut réaliser des études sur la protection de la propriété intellectuelle afin de déterminer les liens et les incidences possibles entre propriété intellectuelle et développement.

STRATEGIES DE MISE EN ŒUVRE	EXEMPLES D'ACTIVITÉS	ETAT D'AVANCEMENT / REALISATIONS
Voir les informations fournies en rapport avec la recommandation n° 35.	Voir les informations fournies en rapport avec la recommandation n° 35.	Voir les informations fournies en rapport avec la recommandation n° 35.

RECOMMANDATIONS DU GROUPE E : QUESTIONS INSTITUTIONNELLES, MANDAT ET GOUVERNANCE

Recommandation n° 42. Renforcer les mesures visant à assurer une large participation de la société civile dans son ensemble aux activités de l'OMPI, conformément à ses critères concernant l'admission et l'accréditation des ONG, tout en gardant cette question à l'ordre du jour.

STRATEGIES DE MISE EN ŒUVRE	EXEMPLES D'ACTIVITÉS	ETAT D'AVANCEMENT / REALISATIONS
<p>Les procédures et conditions actuellement applicables à l'OMPI concernant l'octroi du statut d'observateur aux ONG et aux organisations intergouvernementales semblent être conformes à la présente recommandation. L'examen de la procédure d'octroi du statut d'observateur à une organisation en ayant présenté la demande est un moyen de garantir le sérieux et la crédibilité de cette organisation, ainsi que l'intérêt de ses activités dans le domaine de la propriété intellectuelle, et il convient de poursuivre sur cette voie. En outre, s'agissant des demandes présentées par les ONG, la pratique consistant à tenir des consultations avec l'État concerné revêt une importance fondamentale et doit être maintenue afin d'assurer la participation d'organisations menant des activités en rapport avec les domaines d'action de l'OMPI et les recommandations formulées dans le Plan d'action pour le développement.</p> <p>Mise en œuvre de la recommandation au regard de la participation aux assemblées des États membres de l'OMPI et aux travaux des organes subsidiaires, ainsi qu'à diverses réunions organisées par l'OMPI,</p>	<p>Participation d'un grand nombre d'ONG accréditées représentant la société civile aux travaux du SCP, du SCT, du SCCR, du Comité intergouvernemental de la propriété intellectuelle relative aux ressources génétiques, aux savoirs traditionnels et au folklore et du CDIP.</p> <p>Envoi à l'ensemble des ONG ayant le statut d'observateur auprès de l'OMPI de lettres d'invitation aux différentes réunions et séances d'information organisées par l'Organisation, telles que la conférence sur la propriété intellectuelle et les défis mondiaux.</p> <p>Organisation de sessions du Forum consultatif pour les peuples autochtones et lancement d'initiatives connexes de renforcement des capacités et d'information, tenue de réunions du groupe d'experts autochtones dans le cadre du comité intergouvernemental, mise en œuvre du Fonds de contributions volontaires et participation aux activités et séances d'information associées à d'autres processus multilatéraux.</p>	<p>Dans le domaine des brevets, toutes les demandes d'accréditation présentées par des ONG ont été acceptées par le SCP.</p> <p>Dans le domaine des marques, accréditation d'un nouvel observateur ad hoc auprès du SCT.</p> <p>En ce qui concerne le comité intergouvernemental, degré élevé d'engagement dans les processus de l'OMPI, y compris l'accréditation expresse de plus de 200 organisations auprès du comité intergouvernemental, la plupart d'entre elles représentant des communautés autochtones ou locales et de nombreuses autres représentant divers mouvements de la société civile. Renforcement des consultations élargies et de la participation des communautés autochtones ou locales et de la société civile sous la forme de documents d'information et d'études concrets, d'initiatives régionales et de documents de travail du comité intergouvernemental.</p> <p>Huit organisations intergouvernementales et 37 ONG ont participé aux première et deuxième sessions du Comité du développement et de la propriété intellectuelle (CDIP).</p>

telles que les sessions du SCP, du SCCR, du SCT, du Comité intergouvernemental de la propriété intellectuelle relative aux ressources génétiques, aux savoirs traditionnels et au folklore et du CDIP.		
--	--	--

Recommandation n° 44. Compte tenu de la nature de l'OMPI, qui est une organisation contrôlée par ses membres en tant qu'institution spécialisée de l'Organisation des Nations Unies, les réunions ou les consultations formelles et informelles relatives aux activités d'établissement de normes dans l'Organisation, organisées par le Bureau international, à la demande des États membres, devraient se tenir principalement à Genève, d'une manière ouverte et transparente pour tous les membres. Lorsque de telles réunions se tiendront hors de Genève, les États membres seront informés par les voies officielles, suffisamment tôt, et consultés sur le projet d'ordre du jour et de programme.

STRATEGIES DE MISE EN ŒUVRE	EXEMPLES D'ACTIVITÉS	ETAT D'AVANCEMENT / REALISATIONS
Mise en œuvre de la recommandation dans le cadre du SCP, du SCT, du SCCR et du Comité intergouvernemental de la propriété intellectuelle relative aux ressources génétiques, aux savoirs traditionnels et au folklore.	<p>Les réunions ci-après ont été tenues à Genève de manière ouverte et transparente :</p> <p>douzième session du SCP; dix-neuvième et vingtième sessions du SCT; douzième et treizième sessions du Comité intergouvernemental de la propriété intellectuelle relative aux ressources génétiques, aux savoirs traditionnels et au folklore; seizième et dix-septième sessions du SCCR.</p> <p>Les États membres seront invités à participer de manière ouverte et transparente à une conférence sur la propriété intellectuelle et les défis mondiaux qui se tiendra à Genève.</p>	<p>Création d'un cadre équilibré d'échange et d'appui au développement progressif et à l'actualisation de l'infrastructure juridique de la propriété intellectuelle au niveau international.</p> <p>Examen de l'intégralité de la documentation relative à l'ensemble des positions de fond sur les questions d'établissement de normes.</p>

[Fin du document]